



Formulaire de consentement à l'intention des bénéficiaires de priorité

Assurez-vous d'utiliser la [dernière version](#) de ce formulaire et de :

- l'ouvrir et de le remplir avec **Adobe Acrobat Reader ou Pro** pour ordinateur (plutôt qu'avec Foxit PDF);
- le signer avec **Entrust** (plutôt qu'avec l'outil Remplir et signer d'Acrobat).

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels que vous fournirez sont recueillis pour appuyer l'administration des droits de priorité au moyen du Système de gestion de l'information sur les priorités (SGIP) de la Commission de la fonction publique (CFP). Les renseignements sur le droit de priorité qui vous est accordé en vertu des articles 11, 39.1 et 40 à 43 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* (LEFP) ou des articles 3 à 12 du *Règlement sur l'emploi dans la fonction publique* (REFP) seront administrés conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

La CFP et les autres ministères et organismes fédéraux assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* utiliseront les renseignements que vous fournirez pour confirmer votre admissibilité à une nomination prioritaire. Pour de plus amples renseignements sur les droits de priorité, veuillez consulter le [Guide sur les droits de priorité de la CFP](#).

Le Système de gestion de l'information sur les priorités permet aux conseillers en ressources humaines dans les ministères et organismes fédéraux d'inscrire les bénéficiaires de priorité, de consulter leur *curriculum vitae*, de fournir à la CFP le résultat de leur évaluation, d'obtenir la liste de leurs propres bénéficiaires et de produire des rapports statistiques pour s'acquitter de leurs obligations de rendre compte de l'administration des droits de priorité. L'accès au système est limité au personnel responsable des droits de priorité à la CFP et aux conseillers en ressources humaines des autres ministères et organismes fédéraux assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. L'accès au système est protégé par un mot de passe et est administré par la CFP.

Conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la CFP pourrait aussi partager les renseignements personnels qui vous concernent, avec les autres secteurs de l'administration publique fédérale qui ne sont pas obligés de prendre les bénéficiaires de priorité en considération pour vous donner accès à un plus grand nombre de possibilités d'emploi.

Si vous acceptez un emploi à un poste pour une période indéterminée (emploi permanent) à la [fonction publique](#) (telle que définie au paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*), cela pourrait mettre un terme à votre droit de priorité. Avant d'accepter une offre d'emploi, prenez donc soin de communiquer avec votre ministère ou organisme d'attache ou avec la [CFP](#) pour clarifier si la nomination proposée pourrait mettre fin à votre droit de priorité.

Les renseignements consignés dans le système pourront être utilisés pour produire des rapports statistiques et de surveillance anonymes à l'intention du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, des ministères et organismes, des syndicats et de la haute direction de la CFP, aux fins de surveillance et à des fins statistiques.

Comme le prévoit l'alinéa 8(2)a) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la CFP pourra aussi utiliser les renseignements personnels qui vous concernent à d'autres fins, y compris pour les activités suivantes : études, évaluations, analyses, vérifications, recherches, rapports et analyses statistiques.

L'inscription au SGIP est volontaire et vous pouvez refuser d'y être inscrit sans aucun préjudice. Toutefois, si vous ne consentez pas à partager vos renseignements personnels, la CFP ne sera pas en mesure de repérer les possibilités d'emploi qui pourraient vous convenir.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, tous les renseignements personnels consignés dans le Système de gestion de l'information sur les priorités sont décrits dans le Fichier de renseignements personnels de la CFP « Priorités statutaires et réglementaires » (CFP PCE 801). Tout changement apporté au système sera indiqué dans ce fichier. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le chapitre sur la CFP, sur le site Web [Info Source](#).

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous avez le droit d'accéder aux renseignements personnels qui vous concernent et de les faire corriger, y compris les renseignements qui sont consignés dans le Système de gestion de l'information sur les priorités. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la CFP, à l'adresse suivante :

Commission de la fonction publique du Canada

Accès à l'information et protection des renseignements personnels
22, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M7

Vous avez le droit de déposer une plainte au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels par la CFP. Pour de plus amples détails sur la protection des renseignements personnels et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en général, veuillez communiquer avec le Commissariat à la protection de la vie privée, au 1-800-282-1376.

Autorisation

En signant ce formulaire, j'atteste avoir lu et compris cet énoncé de confidentialité et, par la présente, j'autorise la CFP à utiliser et à communiquer tout renseignement personnel que je lui fournis aux fins de l'administration de mon droit de priorité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez-vous référer au site Web de la CFP en utilisant le [Manuel de l'utilisateur du Portail sur les priorités](#).

Bénéficiaire de priorité		Conseiller en ressources humaines du ministère / de l'organisme	
Nom complet		Nom complet	
Signature du bénéficiaire de priorité	Date (AAAA/MM/JJ)	Signature du conseiller en RH	Date (AAAA/MM/JJ)

(Signez avec Entrust. Faites un clic droit pour supprimer votre signature. Si vous n'avez pas Entrust, utilisez l'outil Remplir et signer d'Acrobat.)